



CRRAE-UMOA

Caisse de Retraite par Répartition Avec Epargne
de l'Union Monétaire Ouest Africaine

**CAHIER DES CHARGES POUR
LES TRAVAUX DE REPRISE DE LA PEINTURE DES LOCAUX
DU COMPLEXE IMMOBILIER
DE LA CRRAE-UMOA A LA RIVIERA-BONOUMIN**



Date limite de réception des offres : Mardi 22 avril 2025 à 12 h

Sommaire

I) OBJET	3
II) PRESENTATION DE LA CRRAE-UMOA.....	3
III) SERVICES ATTENDUS	3
IV) CONSIDERATIONS GENERALES.....	3
4.1 Allotissement	3
4.2 Régime des prix.....	3
4.3 Conditions et modalités de paiement	4
4.4 Connaissance des conditions du marché.....	4
4.5 Présentation des offres	4
4.6 Contenu des offres.....	5
4.7 Critères d'évaluation des offres	5
4.8 Dépôt des offres	5
4.9 Compléments d'informations.....	5



I) OBJET

Le présent cahier des charges a pour objet de définir les conditions de soumission à l'appel d'offres relatif à la reprise de la peinture des locaux du complexe immobilier de la Caisse de Retraite par Répartition Avec Epargne de l'Union Monétaire Ouest Africaine (CRRAE-UMOA), à la Riviera-Bonoumin.

II) PRESENTATION DE LA CRRAE-UMOA

La CRRAE-UMOA est un Organisme Public International de prévoyance retraite doté de la personnalité juridique. La Caisse gère deux (02) régimes de retraite par répartition, à savoir le Régime de Retraite par Répartition du Personnel Cadre (RRPC), le Régime de Retraite Complémentaire du Personnel Non Cadre (RCPNC), ainsi qu'un Régime de Retraite Volontaire par Capitalisation (RVC). Elle gère également au profit des retraités cadres, un Fonds Autonome d'Assurance Maladie (FAAM).

Outre ses deux (02) Adhérents Fondateurs que sont la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), la Caisse est ouverte aux banques, établissements financiers et sociétés d'assurance de l'UEMOA, ainsi qu'aux institutions financières multinationales africaines dont le siège est situé dans l'un des Etats membres de l'Union.

III) SERVICES ATTENDUS

La CRRAE-UMOA invite les soumissionnaires à proposer leurs meilleures offres technique et financière pour la reprise de la peinture des halls des bureaux du 2^{ème} au 5^{ème} étage de l'immeuble Administration de son complexe immobilier situé à la Riviera-Bonoumin :

- couleur : (identique à l'initiale)
- surface estimée des halls des bureaux : **1 161,23 m²** ;
- surface estimée des cages d'escaliers : **2 168,78 m²**.

Les travaux devront être exécuté dans un délai maximum d'une (1) semaine.

IV) CONSIDERATIONS GENERALES

Toute offre ne répondant pas explicitement aux exigences du présent cahier des charges sera rejetée pour non-conformité.

Aucune réclamation ne pourra être faite à la CRRAE-UMOA quant à la justification de ses choix lors de l'adjudication.

4.1 Allotissement

La présente consultation est constituée d'un (1) lot unique.

La CRRAE-UMOA se réserve le droit de modifier la composition et les quantités de ce lot, sans que les variations n'excèdent 15 % de la composition et des quantités d'origine.

4.2 Régime des prix

Les prix des prestations devront être établis sous la forme d'une pro-forma, en francs CFA.



En vertu des dispositions de l'article 10 de l'Accord de Siège conclu le 8 mai 2008 entre le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et la CRRAE-UMOA, le présent marché bénéficie du régime de l'exonération de tous les impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent, en vigueur en Côte d'Ivoire.

En conséquence, les prix et modalités financières prévus dans le présent appel d'offres s'entendent hors taxes et hors frais de douane.

4.3 Conditions et modalités de paiement

La Caisse se libèrera des sommes dues au titre du présent marché, par virement ou par chèque, sur la base d'une facture correspondant au montant exigible, accompagnée de tout document attestant de l'exécution et de la validation des prestations effectuées.

Une avance forfaitaire de démarrage de 30 % du marché global pourrait être consentie par la Caisse, sur présentation d'une garantie bancaire. Elle serait déduite du paiement à effectuer à la livraison de la prestation.

Les fournisseurs préciseront les délais de livraison. Ils seront passibles d'une pénalité de 0,5 pour mille calculée sur le montant de l'offre, par jour calendaire de retard. Le montant total des pénalités encourues est plafonné à 2,5 % du montant global du marché. Passé un délai de trente (30) jours de retard de livraison, la Caisse se réserve le droit d'annuler le marché.

4.4 Connaissance des conditions du marché

En faisant acte de candidature, le soumissionnaire reconnaît :

- avoir pris connaissance de la nature du marché, des prestations qui en découlent, ainsi que des contraintes y afférentes, sur la base desquelles, il a fixé le prix global et forfaitaire ;
- engager sa responsabilité en cas de carence, erreur, ou omission portant sur les renseignements donnés à la Caisse dans le cadre de sa soumission au marché.

La production des pièces administratives actualisées est obligatoire (Registre de Commerce, attestation de régularité fiscale, attestation de la caisse de sécurité sociale). L'absence de production de ces documents entraînera l'élimination de l'offre globale du soumissionnaire.

4.5 Présentation des offres

Les offres seront présentées en trois (03) exemplaires sous enveloppes fermées et scellées, elles-mêmes rangées dans une enveloppe extérieure sur laquelle il devra être écrit, sous peine de nullité :

Au coin supérieur gauche :

"APPEL D'OFFRES POUR LA REPRISE DE LA PEINTURE DES LOCAUX DU COMPLEXE IMMOBILIER DE LA CRRAE-UMOA A LA RIVIERA-BONOUMIN"

"A n'ouvrir qu'en commission de dépouillement"



Au centre :

Monsieur le Directeur Général de la CRRAE-UMOA
Complexe immobilier CRRAE-UMOA
Riviera-Bonoumin
01 BP 2056 Abidjan 01
CÔTE D'IVOIRE

4.6 Contenu des offres

L'offre technique devra obligatoirement inclure tous les renseignements nécessaires à sa bonne évaluation, notamment :

- la présentation de la société (forme sociale, implantation, domaines d'activité, organisation, etc.) ;
- les références professionnelles et de travaux similaires ;
- le type de produits utilisés ;
- la méthodologie d'exécution et le planning des travaux.

L'offre financière comportera :

- une lettre de soumission ;
- une proposition financière détaillée sous forme de devis quantitatif, estimatif ou de bordereau de prix.

4.7 Critères d'évaluation des offres

Les offres seront évaluées selon les critères suivants :

- la conformité de l'offre technique aux caractéristiques demandées ;
- la méthodologie d'exécution, le délai de livraison et le planning de travaux ;
- la pertinence de l'offre financière.



4.8 Dépôt des offres

Les offres doivent être déposées au **Secrétariat de la Direction de l'Administration et des Ressources Humaines (DARH) situé au 4^{ème} Etage A du Bâtiment Administration du Complexe immobilier CRRAE-UMOA sis à la Riviera-Bonoumin.**

4.9 Compléments d'informations

Pour obtenir des renseignements destinés à une meilleure appréciation du dossier d'appel d'offres, les soumissionnaires peuvent adresser leur requête :

- **soit par télécopie au numéro 00 225 27 20 25 95 25 ;**
- **soit par messagerie électronique à l'adresse «darh@crrae.org».**

Les demandes de compléments d'informations devront être formulées par écrit, cinq (05) jours calendaires au plus tard, après la date de lancement de l'appel d'offres.

Les réponses y apportées, le cas échéant, seront communiquées au soumissionnaire requérant et publiées sur le site internet de la CRRAE-UMOA, à la rubrique « Avis et communiqués ».

Par ailleurs, la CRRAE-UMOA se réserve le droit de communiquer des informations complémentaires au dossier d'appel d'offres, au plus tard, huit (08) jours calendaires avant la date de clôture du dépôt des offres.